

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Abbi
Arthès
Cambon d'Albi
Castelnau de Lévis
Catus
Cuzac
Dax
Fénelon
Le Séquestre
Lescure d'Albigeois
Mazamet
Puyssat
Rouffiac
Saint-Juéry
Tersac

MS3 / Document modifié par délibération du conseil communautaire

3 – PIÈCES RÉGLEMENTAIRES :

3.2. – Documents Graphiques du Règlement

3.2.3 Commune d'Arthès

Echelle : 1/5000



Légende

Zones et secteurs

- Limite des zones PLUi
- Zone de vigilance sur les limites communales
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (se référer au cahier des OAP)

Terrains réservés pour des motifs d'intérêt général

- Emplacement réservé pour les infrastructures publiques
- Emplacement réservé pour le logement L151-41-4 du CU
- Servitude de localisation
- Secteur "de projet" Art. L151_41-5 du CU

Linéaires d'implantations particulières

- Type 1 - Alignement obligatoire
- Type 2 - Implantation sur le linéaire
- Type 3 - Implantation à compter de l'axe (A) ou à compter de l'emprise (E)
- Type 4 - Implantation du bâti sur ou au-delà du linéaire
- Type 5 - Interdiction des constructions au delà du linéaire
- Type 6 - Implantation possible des extensions sur le linéaire

Secteurs de préservation et développement de la diversité commerciale

- Secteur de diversité commerciale

Éléments paysagers protégés

- Site d'intérêt de type 1
- Site d'intérêt de type 2
- Secteur de risque, inconstructible lié à l'instabilité des terrains et aux risques technologiques
- Axe de la rocade

Éléments patrimoniaux bâtis protégés

- Élément Bâti Protégé : bâtiment (EBP_L 151-19 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Élément Bâti Protégé : ensemble urbain (EBP_L 151-19 CU)

Continuités écologiques et cœurs de biodiversité

- Secteur de biodiversité
- Zone humide

Éléments végétaux protégés

- Arbre isolé (EVP_L151-19 CU)
- Alignement d'arbres (EVP_L151-19 CU)
- Espace Vert Protégé (EVP_L151-19 CU)

Nom de zone et étiquette			
Nom de la zone	UM7		
Étiquette	7 30 40		
Hauteur			
% Emprise Bâti			
% Espace vert			